

COMPTE RENDU 28 AVRIL 2015.
CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : Marc Panerai, Jean-Claude Giloz et Laure Dimassi

1. Signature du registre des délibérations du 31 mars 2015
2. Monsieur le maire demande aux élus s'ils acceptent d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations :
 - l'une portant sur l'accord local de la représentativité des communes au conseil communautaire
 - l'autre sur une décision modificative pour le rachat des parts à la Cuma Bois Energie
3. Projet de création d'une commune nouvelle avec Saint-Antoine l'Abbaye
Monsieur le maire rappelle aux élus le projet de création d'une Commune Nouvelle avec St Antoine l'Abbaye.
Il indique que pour bénéficier pendant 3 ans d'un maintien des dotations de l'Etat il est nécessaire que le projet se concrétise avant le 31 décembre 2015.
Après discussions, le conseil serait favorable à ce projet. Cependant, des questions restent en suspens telles que
 - L'identité de Dionay sera -t-elle conservée ?
 - Augmentation des taxes !!!
 - Est-il nécessaire de faire un référendum ?

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu avec les habitants de Dionay le mardi 19 mai 2015 à 20 heures à la salle des fêtes de Dionay et qu'un conseil municipal aura lieu le 02 juin 2015 pour en délibérer.

4. Columbarium
Monsieur le maire rappelle au conseil que lors du budget la création d'un columbarium était envisagée.
Il présente les 3 devis reçus
Après avis de la commission d'appel d'offres et délibération des membres du conseil, l'entreprise Marbrerie Botalla est retenue pour un montant des travaux de 5 513€ HT.
Accepté à 7 voix pour et une abstention.
5. Locations au-dessus de la mairie - révision des tarifs des loyers selon l'indice IRL (indice de référence des loyers) du 4^{ème} trimestre 2014.
Monsieur le maire rappelle que les loyers au-dessus de la mairie sont indexés selon l'indice de référence des loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre.

Il propose que le montant des charges reste inchangé et indique le coût de l'augmentation pour chaque location :

T2 2^{ème} étage : + 3,04€/mois

T2 1^{er} étage : + 3,71€/mois

T3 1^{er} étage : + 4,65€/mois

Accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Accord local sur la représentativité des communes au Conseil Communautaire.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune de Dionay pour être en adéquation avec la loi, n'aura plus qu'un représentant au conseil communautaire au lieu de deux.

Accepté à l'unanimité des présents.

7. Décision modificative n°1

Afin de pouvoir racheter nos parts à la CUMA Bois Energie, des ajustements de crédits sont nécessaires :

N° article	Intitulé	Recette	Opération	Chapitre	Section
024	Produits de cession	600		024	I
1323-11	Subvention d'investissement	-600	Voirie	13	I

Accepté à l'unanimité des présents.

8. Programme des manifestations 2015

- Chapelle St Jean le Fromental : les musiciens du Louvres le samedi 4 juillet 2015 à 16h00 concert gratuit

- Vernissage le 11 juillet 2015 à 16 heures à la Chapelle St Jean le Fromental Chapelle

- 24 juillet 2015 concert de violon à la Chapelle

- Journée du patrimoine à la Chapelle 19 et 20 Septembre 2015

Prévision à redéfinir :

- Stage les 25 et 26 juillet 2015 à l'Eglise

- Concert Gocho le 29 ou 30 août 2015

9. Compte rendu des délégués dans les diverses structures intercommunales.

SIRCO (Déménagement au cours du 2ème semestre 2016 dans leur nouveau locaux actuellement en construction).

10. Questions diverses.

A/ Convention mairie/vétérinaire

Le cabinet SCP vétérinaire Artémis de St Marcellin propose une convention pour assurer la continuité de la prise en charge des animaux errants ?

Les élus après en avoir débattu, demandent à Monsieur le maire de soulever la question en Communauté de Communes pour une mise à disposition d'un local pour les animaux errants.

B/ Subvention téléalarme

L'association Sud Isère Téléalarme fait une demande de subvention.

Refusé à l'unanimité des membres présents.

C/ Noyeraie

Monsieur le maire informe qu'un hectare de noyers est estimé entre 15 000 et 20 000€.

Il indique qu'il est possible d'envisager la vente de notre noyeraie pour aider au financement de la restauration de la salle des fêtes

D/Salle des fêtes

Monsieur le maire indique que la restauration de la salle des fêtes est estimée pour 175m² à 220 000€. Le coût net pour la commune serait alors de 70 000€.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée.